

# QUOI D'NEUF DOC' ?

JOURNAL DES JEUNES CHERCHEURS DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

## L'EDITO

Mars est toujours un mois assez curieux. Annonçant les beaux jours et les temps de repos (mais qu'est-ce que le repos en doctorat ?), il est porteur de promesses. Encore loin de l'été et de son délassement, il vient cruellement repousser ces projections. Période d'entre-deux. On sent que quelque chose de nouveau se profile mais cela est encore bien trop loin. Alors pourquoi ne pas profiter de ce moment, où tout change sans que rien ne soit encore définitif, pour réfléchir à ce que l'on va faire bientôt ?

Quand il s'agit de penser à l'avenir, chez Contact, on pense à celui des doctorants et des docteurs. Notre dossier spécial est consacré à l'emploi des docteurs et nous vous y présentons l'accueil spécifique que Pôle Emploi offre désormais aux docteurs, ainsi que les résultats de l'enquête d'Adoc Talent Management sur les compétences et l'employabilité des docteurs. Aussi, comme l'avenir des doctorants et des docteurs est tout autant collectif qu'individuel, nous reviendrons sur la journée qu'a organisée la Confédération des Jeunes Chercheurs afin d'attirer l'attention des candidats à l'élection présidentielle sur la situation des jeunes chercheurs.

Enfin, parce que parfois il est bon d'arrêter de se poser des questions, vous pourrez découvrir en page « Sorties/Culture » le jeu traditionnel de tambourin. Plus original que le beach-volley pour se faire remarquer cet été, non ?

Excellent mois de mars à tous !

Joan-Antoine Mallet

## AGENDA

**Jeudi 1<sup>er</sup>** (9h30 - 16h30), **jeudi 8** (14h30 - 18h30) **et samedi 10 mars** (9h30 - 16h30)  
Séminaire ART-Dev (Acteurs, ressources et territoires dans le développement - UMR 5281)  
*Développement Durable et Politique publique*  
UM3 Saint-Charles, salle des colloques 2 (1/03), Salle 005 (8/03), Salle 001 (10/03)

**Mardi 6 mars, 9h15-17h15**  
LIRMM - Journée DALI : Digits Architecture et Logiciels Informatiques  
*Mieux calculer*  
Campus Saint-Priest, amphi Saint-Priest

**Mardi 6** (17h30 - 20h) **et mercredi 7 mars** (14h - 17h)  
Conférences-débats avec le professeur Wouter van Hoven de l'université de Prétoria  
*Gestion de la grande faune sauvage en Afrique australe : études de cas*  
UM2, amphi 5.01 (6/03) et CIRAD Campus Lavalette, bât. 4, amphi Alliot (7/03)

**Mercredi 7 mars, 9h - 17h**  
Colloque ModSysC2020  
*Données, modèles et théories pour les systèmes complexes : défis et opportunités*  
Amphithéâtre du CNRS - 1919 Route de Mende

**Vendredi 9 mars, 14h**  
Séminaire de l'ED 58 « Langues, littératures, cultures, civilisations »  
*Rencontres et confrontations*  
UM3, salle des colloques 2

**Vendredi 29 mars, 10h-17h30**  
Journée d'étude CERCE CEMAF LAHIC  
*L'oralisation des écrits sur les terrains des sciences sociales*  
Maison des Sciences de l'Homme, 17 rue Abbé de l'Epée

## La Vie des Doctorants

Pages 2-3

Dépôt électronique des thèses : les 2 formations MED sont en ligne

Doctorants et docteurs s'invitent dans la campagne présidentielle

## Dossier spécial

Pages 4-6

L'emploi des docteurs :

- Pôle Emploi et les docteurs
- Compétences et employabilité des docteurs : le projet CAREER

## Culture / Sorties

Page 7

Lo jòc del tambornet

Un parcours dans l'histoire de l'art abstrait

## Dépôt électronique des thèses : les 2 formations MED sont en ligne

De nombreux doctorants n'avaient pu assister aux deux formations proposées par la MED sur le dépôt électronique de la thèse. Etant

donnée l'importance du sujet, le service WebTV de l'université Montpellier 2 a accepté de filmer ces cours, afin qu'ils soient disponibles en ligne.

La première intervention traite des aspects généraux et des perspectives du dépôt de thèse en ligne. La seconde aborde un aspect capital de la

diffusion de documents sur Internet, qui est la question du droit d'auteur.

Sur le site de la WebTV ([www.webtv.univ-montp2.fr](http://www.webtv.univ-montp2.fr)), vous pouvez voir – ou revoir :

**Le dépôt électronique de la thèse** par Claire Simon (BIU de Montpellier)

**La diffusion des thèses électroniques et le droit d'auteur** par Agnès Robin (ERCIM Montpellier)



*Ces deux formations ont été filmées en direct, dans les amphithéâtres de l'UM2, où une centaine de doctorants étaient présents. La Maison des Ecoles Doctorales de Montpellier remercie toute l'équipe de la WebTV UME de l'avoir accompagnée dans cette démarche, malgré les conditions difficiles de tournage.*

## Doctorants et docteurs s'invitent dans la campagne présidentielle



Confédération  
des Jeunes  
Chercheurs

### Colloque Jeunes Chercheurs, un atout majeur face aux défis de demain

Le 17 février, la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC), l'Association Nationale des Docteurs (ANDès) et l'association des Jeunes Chercheurs de l'Institut Cochin (JeCCo) organisaient un événement national sur le doctorat et les jeunes chercheurs, à l'Institut Pasteur, dans le cadre de la campagne présidentielle. Quelques anciens de l'association Contact avaient fait le déplacement, pour suivre les débats de deux tables rondes, sur le doctorat dans le secteur académique et dans le secteur privé, ainsi que les discours des candidats ou de leurs représentants.

Pour ouvrir la journée, Pierre-Henri Gouyon, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, a présenté sa vision multiple du rôle du chercheur dans la société, en expliquant combien "il est important pour une société de se doter d'une recherche libre". Le rôle des jeunes chercheurs n'est pas d'"imposer un progrès, mais de donner le choix en termes de progrès possibles".



#### Précarité / Contractualisation

Corinne Lepage, candidate du parti Cap 21, et Laurent Audouin qui représentait Eva Joly, ont tous deux rebondi sur cette capacité d'expertise du chercheur, qui nourrit la réflexion écologique autour de nouveaux choix de société. Comme d'autres intervenants de la journée, ils ont déploré la faible reconnaissance du doctorat et appelé à un plus grand investissement dans la recherche et l'innovation. Laurent Audouin a insisté sur la nécessité de financements pérennes et d'emploi stables car "la précarité n'est pas compatible avec la sérénité

qu'exige une recherche véritablement novatrice".

Les enquêtes menées par la CJC sur les jeunes chercheurs étrangers et sur la contractualisation des jeunes chercheurs ont permis de constater que cette précarité était malheureusement toujours présente dans le quotidien de nombre d'entre eux.

La première table ronde, consacrée au doctorat et à l'emploi académique en France, a permis de présenter les bonnes pratiques de contractualisation et de financements mises en place par exemple à l'INRA où, dès les années 80, pour "attirer des

ingénieurs agronomes vers la recherche", l'institut a dû proposer à ses doctorants "des CDD en bonne et due forme", comme l'a rappelé Thierry Boujard, adjoint au DRH de l'INRA.

Dans les universités, la situation s'est clarifiée en 2009 avec la création du contrat doctoral. Pour Bruno Bost, de l'Université Paris-Sud, "il est absolument inconcevable qu'une équipe de recherche décide de se lancer dans l'encadrement d'un doctorat sans avoir réfléchi ne serait-ce qu'une seconde à la question de l'accès aux moyens pour faire de la recherche."

L'après-midi a commencé par un autre discours de candidat aux Présidentielles, Jacques Cheminade, qui s'est exprimé pour une revalorisation du salaire des chercheurs. Il a proposé un système permettant plus de flexibilité entre les activités de recherche et d'enseignement, tout comme les représentants de Nicolas Dupont-Aignan un peu plus tard, en faveur d'un "choix à toutes les étapes de la carrière".

La position de François Bayrou a été relayée par Pierre

Albertini, en faveur d'un "contrat de travail unique avec constitution de droits progressifs", qui s'appliquerait également aux chercheurs et enseignants-chercheurs. Comme plusieurs autres intervenants de la journée, il est "totalement opposé à la circulaire Guéant". Soulignant que "les jeunes chercheurs étrangers sont aussi une chance pour la France", il déplore la persistance de "libéralités sans aucune protection sociale".

Un peu plus tard dans l'après-midi, c'est Pierre Chantelot, responsable de la Commission Enseignement Supérieur et Recherche du Parti de Gauche, qui s'est exprimé, affirmant qu'il fallait "remettre l'humain au centre de la recherche, et non l'argent" et "cesser d'installer la concurrence comme seul dogme permettant l'innovation". "Le grade de doctorat – a-t-il ajouté – doit être reconnu dans les conventions collectives et aussi dans les trois fonctions publiques de l'état".

Vincent Peillon, parlant au nom de François Hollande, partage cette position : "le principe

en est acquis, la mise en œuvre n'en est malheureusement pas toujours faite". A propos des initiatives d'excellence, s'il n'envisage pas de "revenir sur des engagements qui ont été pris par l'Etat", il entend veiller à "corriger les inégalités territoriales" de sorte que "ne se constituent pas des déserts universitaires et scientifiques". Parmi les mesures spécifiques aux jeunes chercheurs, il a notamment annoncé comme "objectif à long terme" que "tout doctorant doit avoir une thèse financée avec un contrat de travail, et donc une protection sociale et des annuités qui comptent pour sa retraite", en regrettant que les libéralités, "qui ont été à juste titre prosrites en 2006, continuent pourtant de fleurir".

### Compétences / Emploi

Avant ces deux derniers discours politiques, avaient été présentés les résultats du projet Career d'Adoc Talent Management sur les compétences et l'employabilité des docteurs, (v. article dans dossier spécial de ce journal). La seconde table ronde de la journée a fait suite à cette exposition, elle était consacrée à l'emploi des docteurs hors recherche académique. A cette occasion, Louis Vogel, président de la Conférence des Présidents d'Université, a valorisé les compétences transverses développées par les docteurs au cours de leur formation par la recherche.

Les facilités des doctorants CIFRE pour trouver un emploi dans le secteur public ont été mises en relief par Clarisse Angelier, chef du service CIFRE à l'ANRT. Philippe Bouquet, du Comité Richelieu, et Bruno Carrias, du Comité "Docteur et entreprise" au MEDEF, ont précisé les compétences recherchées, mettant en avant des savoir-être à acquérir au moment du passage dans l'entreprise, notamment le rapport avec le client et ses besoins.

Simone Cassette, directrice de laboratoire THALES Recherche et Technologie, est revenue sur le déficit de femmes docteurs embauchées dans l'indus-

trie et a souligné le potentiel d'innovation du vivier de docteurs en SHS.

En fin de journée, Ludovic Garattini, président d'Eurodoc, a fait un bilan inquiétant des dernières nouvelles provenant d'autres pays européens, sur la

dégradation de la situation des jeunes chercheurs, en raison notamment de la crise.

Jean Jouzel, président du Haut Conseil pour la Science et la Technologie, a clôturé la journée en rappelant que la reconnaissance du doctorat doit

être améliorée et en affirmant son accord avec d'autres positions défendues par la CJC sur la contractualisation des doctorants, le bon accueil des chercheurs étrangers, et la résorption des contrats précaires.

*Philippe Gambette*

Pour en savoir plus et découvrir les discours des candidats, des entretiens en vidéo, et les échos du web sur la journée, rendez-vous sur <http://presidentielles2012.jeunes-chercheurs.org>

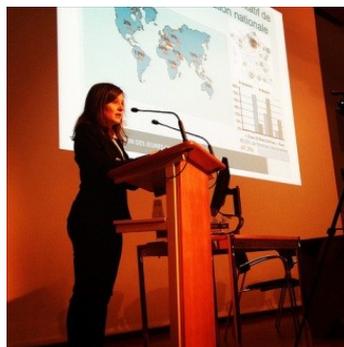
## Libéralités pour doctorants étrangers : le décryptage

« La fin annoncée du travail au noir pour les jeunes chercheurs ? », « Des doctorants étrangers travaillent encore au noir », « Des thésards étrangers travaillent toujours au noir »\*... Voilà en trois titres d'articles du Figaro, dont le dernier est paru le lendemain du colloque Jeunes Chercheurs, un petit aperçu de la persistance de l'utilisation des libéralités pour rémunérer les doctorants, malgré la circulaire de 2006 qui a rappelé leur interdiction\*\*.

Ce système de rémunération, vestige d'un temps où l'on ne considérait pas encore le doctorat comme un réel travail de recherche, subsiste malgré la longue évolution vers la reconnaissance du statut professionnel des doctorants, qui a abouti à la création du contrat doctoral en 2009.

Alors bien sûr, les établissements d'enseignement supérieur ont compris la leçon du redressement URSSAF de 500 000 euros des écoles des Mines en 2006 et évitent d'employer dans leurs laboratoires des doctorants français rémunérés de cette façon. Mais pour les doctorants étrangers, c'est une autre histoire : la "bourse doctorale", versée par un financeur qui ne paie pas de cotisations sociales, est présentée par ce dernier comme une bourse de mobilité pour le jeune chercheur étranger ; le financeur

ne vérifie pas si l'université ou l'école d'ingénieurs établira un contrat de travail pour rémunérer l'activité de recherche. De son côté, l'université considère cette bourse de mobilité comme une rémunération et accepte le



cadeau du financeur en autorisant l'inscription en doctorat. Elle complète parfois la rémunération par un complément de bourse, qui permet au doctorant d'avoir un revenu décent, mais pas de bénéficier d'une protection sociale, ni d'une carte de séjour mention "scientifique-chercheur", tout cela pour un coût bien moindre à celui de la contractualisation exigée par le Code du Travail.

Au-delà du coût du travail, c'est en fait toute la politique de coopération internationale dans les universités françaises qui est en jeu. Comme l'expliquait Bruno Bost, chargé de mission "écoles doctorales" à l'Université Paris-Sud, lors de la première table ronde du colloque, « la plupart des programmes de coopération internationale

sont fondés sur des systèmes de libéralités ». Et tant que l'Agence Universitaire de la Francophonie épinglée dans l'article du Figaro, ou les ambassades de France, avec les "Boursiers du Gouvernement Français", continueront à alimenter ce système en distribuant des bourses de mobilité à des doctorants dont la contractualisation n'est pas assurée, les universités continueront à profiter de l'aubaine de ces chercheurs low-cost.

Ce ne sont pas les commentaires de certains lecteurs du Figaro ("qu'ils aillent chercher chez eux", ou "personne n'a envie de déboursier des centaines de milliers d'euros pour 400 pages de masturbation intellectuelle") qui les feront changer d'avis. Et un rappel du Ministère, ou une sanction fiscale, auraient pour effet immédiat de réduire le nombre d'étrangers dans les laboratoires (où ils représentent plus de 40% de l'ensemble des doctorants en France), si ces mesures ne sont pas accompagnées des moyens pour assurer la contractualisation.

A nous de justifier le coût d'une réelle attractivité internationale des universités françaises. A nous de rappeler, dans cette campagne présidentielle, l'objectif européen encore lointain d'augmentation à 3% du PIB des dépenses de R&D.

*Philippe Gambette*

\* Articles en ligne : « La fin annoncée du travail au noir pour les jeunes chercheurs ? » -

« Des doctorants étrangers travaillent encore au noir » - « Des thésards étrangers travaillent toujours au noir »

\*\* Voir <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/liberalites/circulaire-20-10-2006.html>

## L'EMPLOI DES DOCTEURS

### Pôle Emploi et les docteurs

Après plusieurs années de travail, ça y est, vous venez d'obtenir votre doctorat et, quels que soient vos projets professionnels, une des premières démarches à effectuer est de vous inscrire à Pôle Emploi afin de commencer sans attendre votre recherche d'emploi. Pour y voir plus clair dans ces démarches qui souvent inquiètent les jeunes diplômés, nous sommes allés rencontrer Béatrice Pous et Corinne Navel, conseillères au Pôle Emploi Cadres et International, spécialisées sur le public des docteurs. Elles nous éclairent ici sur les différentes formalités administratives et nous permettent également de faire le point sur quelques situations propres aux docteurs.

#### Pôle emploi Cadres et International

Pôle emploi Cadres et International est une agence spécialisée du Pôle emploi de l'Hérault tournée vers l'emploi des cadres et les emplois à l'international. Elle mène plusieurs missions, dont l'accompagnement des cadres grâce à des services adaptés à leur profil, l'aide aux entreprises pour le recrutement des cadres, ou encore l'aide à la mobilité géographique.

Plus récemment, une nouvelle branche, unique en France, a vu le jour : le Pôle emploi Cadres et International de l'Hérault a affecté deux conseillers au public des jeunes docteurs. Plus proche et plus à l'écoute des besoins spécifiques des docteurs, cette nouvelle structure connaît mieux ces profils particuliers qui effraient parfois les employeurs et elle permet d'apporter des prestations et un suivi plus adaptés à leurs besoins. « Nous pouvons surtout promouvoir les docteurs auprès des entreprises et cet accompagnement des docteurs nous permettent de mieux valoriser leurs compétences auprès des entreprises » nous fait remarquer Corinne Navel. Mais tout ceci est également vrai dans l'autre sens, comme le souligne Béatrice Pous : « Cela nous permet aussi de mieux faire connaître le monde de l'entreprise aux docteurs, qui en ont parfois, eux aussi, une vision erronée ». Pôle Emploi regarde donc désormais dans le même

sens que Contact et s'implique en mettant plus facilement en liaison les docteurs et les entreprises. Cette entente a d'ailleurs été récemment officialisée par la signature d'une convention de partenariat entre Pôle Emploi et Contact, grâce à laquelle les deux parties coopèrent désormais pour améliorer les poursuites de carrière des docteurs (voir encart en bas de page).

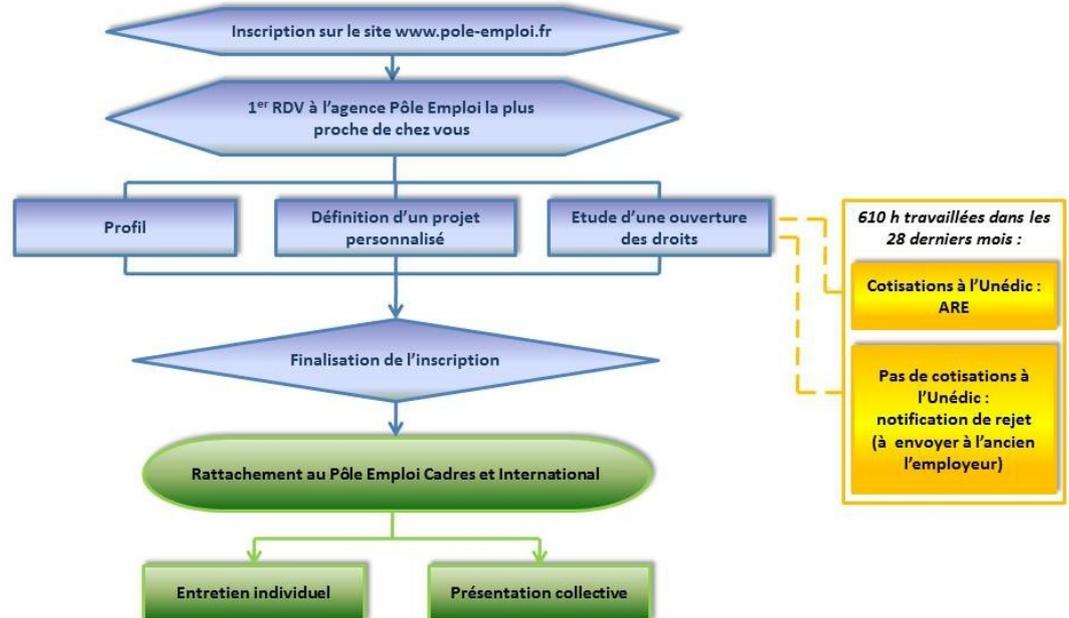
#### L'inscription à Pôle Emploi

Lorsqu'on vient de finir sa thèse et que l'on souhaite s'inscrire à Pôle Emploi, la première étape consiste à faire son inscription administrative sur le site [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr).

A la suite de cette inscription vous sera communiquée une date pour un entretien à l'agence Pôle Emploi géographiquement la plus près de chez

vous. C'est ce rendez-vous qui validera l'inscription. « Tant qu'il n'a pas eu lieu, l'inscription n'est pas finalisée et la personne n'est pas inscrite » tient à préciser Béatrice Pous.

Au cours de cet entretien, le conseiller complètera votre profil (formation, langues, permis...), définira un plan d'action sous forme d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi et étudiera la possi-



#### La convention Contact – Pôle Emploi Cadres et International

Comme nous le précisions dans le numéro de janvier de *Quoi d'neuf Doc'?*, la convention signée entre Contact et Pôle Emploi Cadres et International permet une mutualisation des offres d'emploi et un partage d'informations sur les spécificités du doctorat et le marché de l'emploi des docteurs. De plus, Pôle Emploi sera partenaire de Contact dans les événements qu'organise l'association sur la poursuite de carrière après le doctorat, comme la rencontre Entreprises-Docteurs, qui cette année aura lieu le 21 juin.

## L'EMPLOI DES DOCTEURS

bilité d'une ouverture de droits à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE\*).

A l'issue de cette entrevue, vous serez alors rattaché à l'espace Cadres. Au 4<sup>e</sup> mois d'inscription, vous recevrez une convocation pour un deuxième entretien individuel et, le mois suivant, pour une présentation collective au cours de laquelle vous serez exposés l'offre de service Cadres, l'organisation du suivi des personnes et ce qui est mis en place pour répondre spécifiquement aux besoins des jeunes docteurs.

Concernant le versement d'une indemnisation, Pôle Emploi vous demandera un certain nombre de pièces justificatives, dont une copie des bulletins de salaires et une attestation de l'employeur donnée le dernier jour de travail (rappelons que la condition *sine qua non* est de justifier de 610h travaillées dans les 28 derniers mois). Deux cas de figure sont néanmoins à dissocier : soit, durant votre thèse, vous avez cotisé à l'Unédic, et alors c'est

\* Plus de détails sur l'ARE dans le *Guide du doctorant* de Contact, p. 106.

Pôle Emploi qui vous versera l'ARE, soit vous ne cotisiez pas à l'Unédic – ce qui est souvent vrai pour les structures publiques – et dans ce cas Pôle Emploi éditera une notification de rejet que vous renverrez à votre ancien employeur afin qu'il prenne en charge le versement de vos allocations.

### Les cas particuliers

On le sait, parfois la thèse n'avance pas aussi vite qu'on le souhaite et le financement s'arrête alors qu'on aurait bien besoin de quelques mois supplémentaires. Dans ces conditions, *quid* de l'inscription à Pôle Emploi ?

La structure dédiée a bien conscience des problèmes et situations spécifiques des docteurs et sait les prendre en considération. Néanmoins il est bien important de comprendre que lorsqu'on s'inscrit à Pôle Emploi, c'est dans une optique de recherche d'emploi active. « *On a créé une structure qui porte une attention spécifique à ce public et il est donc évident que notre rôle n'est pas de les*

*empêcher de finaliser leur thèse et de mettre en péril leur soutenance. Par contre, on ne peut pas valider le fait qu'une personne soit inscrite chez nous sans faire des démarches de recherche d'emploi* » nous précise la conseillère.

Ce genre de situations ne peut donc pas perdurer, d'autant qu'elle fait parfois prendre des risques sociaux inutiles aux doctorants (continuer à travailler dans les locaux du laboratoire de recherche, par exemple, alors que, pour des questions d'assurance, cela est absolument prohibé dès la fin du contrat de travail). Le Pôle Emploi ne finance pas les thèses, que ce soit dit. Si du temps supplémentaire est nécessaire, vous n'aurez pas de bâtons dans les roues mais l'essentiel de ce temps devra être consacré à la recherche d'emploi.

Les spécificités et les difficultés d'insertion des jeunes docteurs sont donc une préoccupation de plus en plus prise en compte par

Pôle Emploi. Grâce à ces conseillers spécifiques, les besoins des doctorants et des docteurs sont mieux ciblés, les profils ne sont pas formatés et la recherche est plus personnalisée.

La structure est récente et se met en place progressivement. Pôle Emploi propose à ses demandeurs différentes prestations, qui peuvent aller de la demi-journée pour apprendre à monter un C.V. à un accompagnement de type coaching. « *On est actuellement en train de travailler sur ces prestations-là pour les adapter aux spécificités des docteurs* » renchérit Béatrice Pous. L'équipe privilégie le contact direct et l'accent est mis sur la proximité avec le demandeur et le lien à créer entre l'entreprise et le docteur.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) ou encore le site de Contact, rubrique [Emploi](#).

Jérôme Lacombe

## Compétences et employabilité des docteurs : le projet CAREER

La question de la carrière des docteurs après la thèse est récurrente et primordiale. La majorité des docteurs pensent faire une carrière dans la recherche et principalement dans le public. Cependant de nombreux autres choix sont possibles mais certaines barrières sont encore présentes entre le docteur et l'entreprise.

C'est pour les identifier et aider à les surmonter qu'Adoc Talent Management a réalisé une grande enquête auprès de plus de 4500 docteurs et doctorants et 136 entreprises sur l'employabilité des docteurs. Cette enquête s'est articulée en trois phases : dans un premier temps, mettre en évidence et cartographier le pool de compétences des docteurs pour ainsi, dans un second temps, déterminer les métiers possibles et, enfin, mettre en parallèle les compétences-clés développées par les docteurs et celles recherchées par les entreprises. Voici donc une synthèse de ce qui ressort de cette étude.

### 1. Identification et cartographie du pool de compétences des docteurs

Deux sortes de compétences ont été mises en évidence lors de l'enquête : les compétences « cœurs » et les compétences spécifiques.

Les premières peuvent être transférables à l'ensemble des docteurs et sont regroupées autour des grands axes suivants : expertises scientifiques et techniques, savoir-faire techniques transférables (communication,

gestion de projet, management), compétences transverses (capacité à collaborer, gérer des problématiques complexes), aptitudes et qualités ou encore savoir-être et capacité d'adaptation.

A côté de cela, d'autres



Adoc Talent Management est un cabinet international spécialisé dans le

conseil en recrutement des docteurs. Pour mener cette enquête, des chercheurs de diverses disciplines (sciences cognitives, statistiques, linguistique et sémantique) se sont joints aux spécialistes d'Adoc Talent Management. Des associations de docteurs – dont Contact – ont par ailleurs contribué à sa réalisation en diffusant auprès de leurs membres l'invitation à répondre au questionnaire du projet CAREER.

## L'EMPLOI DES DOCTEURS

compétences, plus spécifiques au parcours de chaque docteur, font notamment intervenir les sources et le mode de financement des disciplines, les activités complémentaires ou encore la séniorité.

### 2. Identification des métiers accessibles aux docteurs

Cette enquête a également permis de faire un tour d'horizon des différentes carrières exercées par les docteurs. Tout d'abord, il ressort que seulement 53% des docteurs interrogés travaillent dans la recherche, au sein de structures publiques ou privées. Par ailleurs, si l'on regarde de plus près la répartition public/privé des docteurs, toutes activités confondues (recherche et hors recherche), on constate que 52% des docteurs sont employés dans le secteur public et 43% dans le privé (les 5% restants travaillent au sein d'associations ou d'ONG). Au vu de ces chiffres il est possible de dire que le docteur a bel et bien sa place dans le secteur privé.

De par le niveau des compétences mises en évidence dans la première partie de cette enquête, le docteur peut envisager une large gamme de métiers, très bien développée dans le rapport détaillé (voir liens en fin d'article). Outre la possibilité de continuer vers une carrière de chercheur, d'autres métiers tels que le marketing, la communication ou encore le commerce sont accessibles aux docteurs de toutes disciplines. Ces professions font appel à des compétences que tout docteur a acquises durant ses années de thèse : ainsi, quelle que soit sa spécialité initiale, un docteur peut très bien travailler dans le secteur commercial en mettant en avant le relationnel,

la capacité d'analyse et de négociation ou encore la persévérance. S'il est vrai que ces carrières plus atypiques ne sont pas majoritaires, elles représentent cependant 10% des activités des docteurs interrogés.

### 3. Parallèle entre les compétences des docteurs et celles recherchées par les recruteurs :

Les docteurs ont des compétences, cela ne fait aucun doute mais sont-elles en adéquation avec ce qu'attendent les recruteurs ?



Là est la principale question à laquelle le projet CAREER a essayé de répondre. Les compétences en gestion de projet, en communication, au travail en collaboration mais aussi en autonomie sont très vivement recherchées par les employeurs potentiels et l'enquête montre qu'elles font partie des compétences « cœurs » des docteurs. Même si certains points tels que le relationnel et les langues ne sont pas tout à fait au niveau que souhaiteraient les entreprises, il existe une bonne corrélation entre les attentes des

entreprises et les compétences des docteurs. Mais alors pourquoi ceux-ci ont-ils autant de mal dans leur poursuite de carrière ?

Les entreprises ont exprimé certaines craintes envers les docteurs, notamment au niveau d'un manque supposé d'opérationnalité, considérant que la formation des docteurs est plus axée sur la théorie que la pratique et que leur profil est trop spécifiquement destiné à la recherche. De plus, et c'est même l'observation initiale qui a motivé l'enquête d'Adoc

sûr leur insertion professionnelle dans le secteur privé.

Ce projet CAREER mené sur une période de 18 mois a ainsi permis de montrer qu'il existe un pool de compétences propre aux docteurs, qui est tout à fait en adéquation avec les profils recherchés par les entreprises.

Malgré tout, quelques idées reçues sur les docteurs restent encore fortement ancrées chez certains recruteurs. Les mentalités commencent heureusement à changer et de plus en plus de docteurs sont appréciés pour leurs compétences.

Il ressort également de cette étude que les entreprises employant des docteurs sont très satisfaites et seraient prêtes à embaucher de nouveau un autre docteur. Une meilleure connaissance de l'entreprise et un langage adapté amélioreraient probablement la poursuite de carrière des docteurs dans le privé et pousseraient peut-être les entreprises encore réticentes à franchir le cap.

Anne-Claire Bougnoux



[www.adoc-tm.com](http://www.adoc-tm.com)

Talent Management, il est souvent difficile pour les docteurs d'exprimer clairement leurs compétences dans le langage des entreprises, ce qui complique bien

Le rapport complet sur l'enquête d'Adoc Talent Management sur les compétences et l'employabilité des docteurs est consultable via le lien suivant :

[www.adoc-tm.com/rapport.pdf](http://www.adoc-tm.com/rapport.pdf)

Une plaquette plus synthétique sur l'enquête est également disponible à cette url :

[www.adoc-tm.com/plaquette.pdf](http://www.adoc-tm.com/plaquette.pdf)

Pour tout savoir sur le projet CAREER, ses acteurs et les ressources utilisées, voir le site consacré à l'étude :

[www.compétences-docteurs](http://www.compétences-docteurs)



## Lo jòc del tambornet (Le jeu du tambourin)

Si l'envie de découvrir le Languedoc vous anime, vous serez sûrement amenés à sillonner les étroites ruelles de villages encore fortement ancrés dans la culture occitane. Si vous tendez l'oreille, vous pourrez alors peut-être entendre un étrange concert de sons qui, bien qu'il vous semble reconnaître le bruit d'un tambour et un semblant de rythme, n'a pourtant rien de très mélodique ou harmonieux. Guidée par ces fausses notes, votre curiosité vous conduira alors sur un terrain de sport, où vous pourrez découvrir le tambourin.

Pratiqué depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le tambourin devient vite le sport local auquel s'adonnent de nombreux joueurs. Néanmoins, du fait de l'absence de règles uniques, la

pratique du tambourin reste très localisée et finit par décliner au début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1939, l'écrivain occitan et joueur passionné Max Rouquette fonde alors la fédération française de jeu de balle au tambourin et permet la renaissance de ce sport. Un peu plus tard, lors d'un voyage en Italie, il s'aperçoit que les Transalpins pratiquent aussi cette activité. Il contribue alors au rappro-



chement des deux pays, à l'unification des règles et permet donc la mise en place de rencontres internationales!

Les règles sont simples. Sur un terrain de 80m de long, deux équipes de cinq joueurs s'affrontent en se renvoyant une balle à l'aide d'un « tambornet » (tambourin). Le décompte des points s'effectue de la même manière qu'au tennis : 15, 30, 45, jeu. La première équipe qui arrive à 13 jeux remporte le match (si la partie arrive à 12-12, le match nul est décrété).

Sport typique de l'Est héraultais, le tambourin est devenu un véritable symbole de la culture occitane qui anime encore cette région. « Lo tambornet, n'èra baug » (« Du jeu de balle au tambourin, il était fou ») déclare Max Rouquette à propos de son héros Basile Sauvagnac



dans *Membrança de la vida ordinària*.

Vous aussi, venez succomber au charme de ce sport traditionnel : la saison reprend à la fin du mois et se poursuit jusqu'à la fin de l'été avec un break les 4 et 5 août pour les rencontres annuelles France - Italie. Pour plus de renseignements, consultez le site de la fédération française :

<http://ffsport-tambourin.fr>

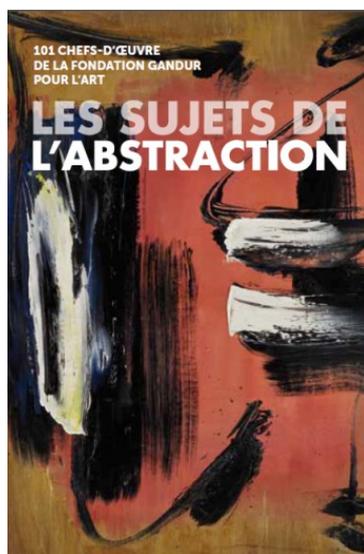
Jérôme Lacombe

## Un parcours dans l'histoire de l'art abstrait

Musée Fabre - jusqu'au 25 mars

On l'aime ou on le déteste mais il est rare que l'art abstrait laisse indifférent. Il faut cependant bien reconnaître que même si l'on a toujours un avis, il nous est bien souvent méconnu et mériterait que l'on s'y intéresse un peu plus. L'exposition temporaire actuelle du Musée Fabre, *Les sujets de l'abstraction*, est un moyen de (re)découvrir les peintures abstraites de l'après-guerre.

Vous pourrez remonter le temps jusqu'à la naissance de ce nouvel art abstrait, l'abstraitisme lyrique, qui va bouleverser les règles préétablies pour repousser les limites de la création. Le parcours vous fera traverser plusieurs sections qui vous raconteront l'histoire de ce mouvement. Dans un premier temps, quelques toiles vous rappelleront qu'avant la seconde guerre mondiale, l'abstraction tient une place marginale dans le paysage artistique.



Puis viendront les sections dédiées à deux tendances opposées : d'une part, les *Synthèses* de certains artistes qui durant la guerre essayent d'assembler les formes géométriques du cubisme et les couleurs primitives du fauvisme, et, d'autre part, le *Primitivisme* de l'après-guerre, qui fait son deuil de

l'harmonie pour préférer le jeu libre des formes et des matériaux, rompant ainsi avec les valeurs occidentales tenues pour responsable du chaos et de la destruction de la guerre.

Votre route vous amènera ensuite aux *Constructions*, où le besoin de recomposer un espace organisé et bien structuré se fait sentir. La superposition et la juxtaposition des masses colorées, agencées avec plus ou moins de stabilité, traduit ce sentiment de reconstruction et de reconquête.

Les *Gestes*, à la fin des années 50, marquent l'importance de la marque du geste sur la toile, et la liberté s'exprime alors pleinement dans une chorégraphie de formes, de couleurs et de matériaux.

Enfin, au début des années 60, plusieurs artistes assurent que la grande tradition de la peinture occidentale est révolue et que pour la sauver,

la *Ruine* du tableau est nécessaire. Ils abandonnent alors la touche picturale pour préférer la perforation, l'entaille et la lacération de matériaux pauvres.

L'exposition s'articule autour des œuvres de quatre artistes majeurs de l'art abstrait, pour lesquelles des salles spéciales ont été aménagées : les peintures gestuelles et dynamiques d'Hans Hartung et de Gérard Schneider, l'art spontané et libre de toute contrainte de Georges Mathieu et, bien entendu, les jeux de lumière des tableaux sombres de Pierre Soulages, l'artiste régional.

Pour profiter de l'incroyable richesse des 101 œuvres présentes, ne tardez pas : l'exposition s'achèvera le 25 mars. Le musée Fabre est ouvert du mardi au dimanche, de 10h à 18h.

Jérôme Lacombe

Retrouvez *Quoi d'Neuf Doc' ?* sur <http://journal.contact.asso.fr>

**Soutenez notre action en adhérant à Contact !  
C'est simple et gratuit.**

**Adhésion en ligne sur le site : <http://adherer.contact.asso.fr>**

**Pour nous écrire : [actifs@contact.asso.fr](mailto:actifs@contact.asso.fr)**

#### **Équipe de rédaction Mars 2012 :**

Joan-Antoine Mallet, Anne-Claire Bougnoux, Jérôme Lacombe, Philippe Gambette, Pascale Climent-Delteil.

#### **Crédits photos :**

Pages 2-3 (CJC) : photos de Knowtex (<http://www.knowtex.com>) - licence Creative Commons. Page 6 : dessin d'Anne-Claire Bougnoux ; image Adoc Talent Management (<http://www.competences-docteurs.fr>). Page 7 (Jeu du tambourin) : photos de Jérôme Lacombe. Page 7 (Sujets de l'abstraction) : photo de Sandra Pointet pour la Fondation Gandur pour l'Art de Genève (tableau de Gérard Schneider, *Révolutions*, 1958).

*Quoi d'Neuf Doc' ?* est une publication de l'association Contact et de la Maison des Écoles Doctorales de Montpellier, distribuée à tous les doctorants de Montpellier par voie électronique. Ce journal est réalisé par des doctorants des écoles doctorales de Montpellier et des membres de l'association Contact.

Les membres de l'association Contact sont des doctorants et docteurs qui s'investissent bénévolement tout au long de l'année. Tout élève ou ancien élève des écoles doctorales de l'Académie de Montpellier est membre de droit de l'association .

#### **ASSOCIATION CONTACT**

Université Montpellier 2 – Boîte11 Place E. Bataillon – Bâtiment 13. Tél. : 04 67 14 48 16 – Site : [www.contact.asso.fr](http://www.contact.asso.fr)  
Permanences : 9h-17h à l'UM2, bât 13, 3<sup>e</sup> étage - Réunions : un jeudi sur deux de 12h30 à 13h30

#### **MAISON DES ECOLES DOCTORALES**

Université Montpellier 2 - CC200 34095 Montpellier cedex 5 - Tél : 04 67 14 49 45 – Site : <http://med.univ-montp2.fr>